

## Synthèse du protocole d'accord Solairedirect – Conseil général 04

**En signant ce protocole, le Conseil général des Alpes de Haute Provence s'engage :**

- À contribuer à l'élaboration d'un schéma départemental des énergies renouvelables à l'horizon 2015 et à la recherche de fabricants de silicium susceptibles de s'installer sur la plate-forme prévue pour SILPRO à proximité d'ARKEMA,
- À accompagner le développement des sites de production de panneaux solaires photovoltaïques dans les Alpes de Haute Provence et la mise en œuvre effective des projets de fermes photovoltaïques ayant bénéficié d'un avis favorable du guichet unique,
- À aider Solairedirect à mobiliser l'ensemble des aides régionales, nationales et européennes nécessaires à la mise en œuvre d'une unité de production sur le département.

**Solairedirect s'engage :**

- À installer dans les Alpes de Haute Provence, à Peyruis, une unité de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques cristallins d'une puissance de 36 MW, permettant la création de 79 emplois directs et représentant un investissement total de 11 millions d'euros.
- À étudier la possibilité de doubler la capacité de production du site en portant les effectifs de l'usine à 140 personnes dans une deuxième tranche et de localiser à proximité certaines activités (ingénierie, commercial, service clients) nécessaires à la mise en œuvre de projets photovoltaïques.
- À coopérer avec les acteurs du territoire, ceux de la filière photovoltaïque et avec les établissements d'enseignement et de recherche afin d'inciter les industriels de l'amont de la filière (notamment cellules) à venir s'y installer et à développer des projets innovants dans des domaines connexes : réseaux électriques intelligents, stockage d'énergie...,

Un comité de pilotage et de suivi réunissant l'ensemble des parties prenantes au projet est mis en place à partir de novembre 2009 et se réunira autant que de besoin jusqu'au démarrage de l'activité.